

## Communiqué de presse

Berne, le 3 octobre 2008

### **Il faut ancrer la politique des quatre piliers dans la loi car elle a fait ses preuves**

**Les scènes ouvertes de la drogue font partie du passé grâce à la politique des quatre piliers pratiquée en Suisse avec succès depuis des années. Cette politique met l'accent sur la prévention et le traitement des personnes toxicodépendantes, mais prend aussi des mesures pour réduire les risques et réprimer le trafic de drogue: le 30 novembre 2008, le peuple votera sur la révision partielle de la loi sur les stupéfiants et donc sur la politique des quatre piliers. La Fédération des médecins suisses (FMH) soutient cette révision car elle permet de conserver les acquis, d'optimiser la coordination entre les parties impliquées et de renforcer la protection des enfants.**

La révision de la loi sur les stupéfiants (LStup) ancre dans la loi une politique de la drogue qui a fait ses preuves et qui coordonne les mesures préventives, thérapeutiques et policières. Dans le domaine thérapeutique, la LStup met l'accent sur la stabilisation des personnes toxicodépendantes par un traitement médicamenteux de substitution (p. ex. avec de la méthadone) ou par la remise d'héroïne sur ordonnance médicale. La criminalité induite par l'acquisition illégale d'héroïne est ainsi amenée à pratiquement disparaître et l'espace public gagne en sécurité, particulièrement dans les villes. Un autre élément important de la LStup est constitué par la protection des enfants et des adolescents: le premier contact avec les drogues légales et illégales a lieu toujours plus tôt. Il faut donc axer les mesures préventives aussi bien sur les adolescents et les jeunes adultes que sur les enfants. La loi révisée permet aussi de détecter précocement les dépendances et de les traiter, de même que de prononcer des sanctions plus dures lors de vente de produits toxicodépendants à des mineurs et aux abords immédiats des établissements de formation tels que les écoles.

La nouvelle LStup améliore également la collaboration entre la Confédération et les cantons: la coordination, la garantie de la formation postgraduée, les statistiques ainsi que l'évaluation et le suivi scientifique relèvent de la Confédération. Des instruments sont ainsi définis, qui formeront une base de planification adéquate pour une orientation à long terme de la politique suisse de la drogue. Les cantons, à leur tour, agissent au niveau opérationnel en disposant de marges de manœuvres suffisantes pour tenir compte des caractéristiques régionales. La nouvelle LStup garantit aussi la formation prégraduée, postgraduée et continue des spécialistes et enseignants du domaine social, de la médecine, de la police et de la justice engagés dans ce domaine. La FMH dit clairement oui à l'ancrage de la politique des quatre piliers dans la loi car elle est efficace et fructueuse.

*Vous trouverez de plus amples informations dans les documents du Dr. Ambros Uchtenhagen, expert des addictions, ainsi que dans la position de la FMH (cf. annexe).*

**Information:**

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH

Tél. 031/359 11 50, courriel: [jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)

[www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)